

1. Lettre de mission : Jérôme Bignon Sénateur de la Somme

Le Premier Ministre

1273 / 14 80

Paris, le - 3 AOUT 2018

Monsieur le sénateur,

Malgré la mise en œuvre de divers instruments liés aux politiques de préservation de la biodiversité, des espaces humides et de la transition en cours, la régression des milieux humides continue dans de nombreux pays, comme l'a rappelé le rapport du Comité général de l'environnement et du développement durable de novembre 2017¹ sur la nécessité d'agir pour les milieux humides.

La sauvegarde des zones exotiques et la restauration de ces espaces, dont les bénéfices sont multiples pour l'aménagement durable du territoire, nécessite manifestement une nouvelle régulation, comparable à celle qui a fait naître au début du siècle lancé par le préfet Paul BERNARD dans son rapport de septembre 1914.

Ce rapport mettait en lumière une très rapide dégradation de ces milieux, provoquée essentiellement par l'urbanisation et l'exploitation intensive des sols. Il proposait donc de faire évoluer les politiques publiques, notamment celles concernant l'aménagement du territoire avec au premier chef l'agriculture, l'urbanisme et les infrastructures de transport. Les plans nationaux successifs pris pour leur sauvegarde peinent à atteindre leurs objectifs et à inverser la tendance : les politiques publiques et les acteurs concernés doivent encore faire de porter une attention suffisante à ce sujet.

Monsieur Jérôme BIGNON
Sénateur
Région
15, rue de Vaugirard
75009 PARIS Cedex 06

Portant, la richesse de ces milieux de transition les inscrit comme des leviers primordiaux dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation au réchauffement, et en conséquence dans les nouvelles modalités, qui sont nécessaires à l'émergence d'un nouveau modèle de développement durable. Ces milieux sont au cœur des effets que nous devons faire pour assurer à nos concitoyens une meilleure santé, une meilleure qualité de vie, un meilleur accès à l'eau, et peuvent permettre de fonder tout un patrimoine culturel et naturel, d'assurer la sécurité et de créer des emplois et des richesses à mettre en œuvre dans des territoires démunis ou marginalisés.

Dans le cadre du plan interministériel pour la biodiversité, le Gouvernement entend lancer une action forte en faveur des zones humides. Il est nécessaire de faire un état des lieux concernant la situation et urgent d'imaginer et de mettre en œuvre les outils adaptés pour la recouvrance de ces milieux avec un premier objectif d'arrêt de perte nette.

Il convient notamment d'identifier les points de blocage au niveau des législations et réglementations existantes, les incohérences entre les différentes politiques nationales, mais aussi territoriales, et de proposer les modalités d'une meilleure articulation entre les différents acteurs publics et privés, et de leur donner les moyens réglementaires ou financières pour en œuvre cette offre d'assurer une inversion des tendances courantes.

Il sera également intéressant d'identifier des opérations pilotes d'intégration des services décryptés par les collectifs locaux dans des politiques d'aménagement afin de proposer aux acteurs un panel d'outils et de solutions déjà éprouvées qui pourraient être déployés.

Pour conséquent, je vous confie cette mission de diagnostic, de consultation des acteurs et de propositions sur la préservation des zones humides. A l'issue de celle-ci, vous me rendrez un rapport dans lequel vous ferez vos propositions pour une politique de renouveau et de valorisation soutenable et globale en faveur de ces milieux et de leurs territoires.

Un décret vous nommera, en application l'article L.D. 144 du code électoral, rendu applicable aux sénateurs par l'article L.G. 297 du même code, parlementaire en mission auprès de Monsieur Nicolas HULLOT, ministre d'Etat, ministre de l'environnement et du développement durable. Vous réaliserez cette mission conjointement avec Madame Frédérique TUFFINELL, députée et présidente du groupe d'études « biodiversité » de l'Assemblée nationale.

Portant à bien vos travaux, vous devrez faire, préalablement, au sein du ministère de la transition écologique et solidaire, sur la direction générale de l'environnement, du logement et de la nature, la direction générale de la prévention des risques, le comité général au développement durable, ainsi que le conseil général de l'environnement et du développement durable et les établissements publics œuvrant sur ces sujets, notamment l'Agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau.

L'ensemble des administrations contrôlées et déconcentrées de l'Etat seront en outre à votre disposition pour vous apporter toute l'aide utile dans votre mission, notamment les services des ministères de la cohésion des territoires et de l'agriculture et de l'alimentation.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport au plus tard quatre mois à compter de la publication du décret.

Je vous prie de croire, Monsieur le sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe

Edouard PHILIPPE

1. Lettre de mission : Frédérique Tuffnell Députée de la Charente-Maritime

Le Premier Ministre

12177 / 18 89

Paris, le - 3 AOUT 2018

Madame la députée,

Malgré la mise en œuvre de divers instruments liés aux politiques de préservation de la biodiversité, des espaces protégés et de la ressource en eau, la régression des milieux humides reste préoccupante dans notre pays, comme l'a rappelé le rapport du Comité national d'environnement et du développement durable de novembre 2017 sur les milieux humides.

La sauvegarde des zones existantes et la restauration de ces espaces, dont les bénéfices sont multiples pour l'aménagement durable du territoire, nécessite nécessairement une nouvelle impulsion, comparable à celle qui a fait naître au début d'Almanzor lancé par le professeur BERNARD dans son rapport de septembre 1994.

Ce rapport mettait en lumière une très rapide dégradation de ces milieux pourtant essentiels pour la survie de nos espèces, mais aussi pour nos écosystèmes, nos sites touristiques et culturels, et pour l'équilibre et la cohésion du territoire avec au premier chef l'agriculture, l'urbanisme et les infrastructures de transport. Les plans nationaux successifs pris pour leur sauvegarde peinent à atteindre leurs objectifs et à renverser la tendance : les politiques publiques et les accords économiques doivent encore faire de porter une attention suffisante à ce sujet.

Madame Frédérique TUFFNELL,
Députée
Assemblée nationale
120, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Pointant la richesse de ces milieux de transition, les insectes constituent des leviers primordiaux dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation au réchauffement, et en conséquence dans les meilleures modalités, qui sont essentielles à inventer, d'assurer la sécurité et la résilience de nos écosystèmes. Ces insectes sont également au cœur des effets que nous devons faire pour assurer à nos citoyennes et citoyens une meilleure qualité de vie, un meilleur accès à l'eau, et peuvent permettre de fonder tout un pas, qui reste largement à développer, d'une économie « verte » et de créer des emplois et des richesses pour les territoires devenus ou potentiels attirants.

Dans cette optique de prévention et d'anticipation, la transdiscipline entre les sciences humaines et les sciences naturelles, la nécessaire de faire un pas des lieux de la science et de l'imaginaire et d'ouvrir de nouvelles voies en œuvrant les outils adaptés pour la réussite de ces milieux avec un premier objectif d'arrêt de perte nette.

Il convient notamment d'identifier les points de blocage au niveau des législations et réglementations existantes, les incohérences entre les différentes politiques nationales, mais aussi territoriales, et de proposer les modalités d'une meilleure articulation entre les différents acteurs, et d'inverser, le cas échéant, des mauvaises leviers législatifs, réglementaires ou financiers à mettre en œuvre afin d'assurer la réussite de ces milieux et de leurs citoyens.

Il sera également intéressant d'identifier des solutions relatives à l'ingénierie des services écologiques des milieux humides dans les politiques d'aménagement, afin de proposer aux acteurs un panel d'outils et de solutions déjà éprouvées qui pourraient être déployés.

Pour commencer, je vous confie cette mission de diagnostic, de constitution des actions et de propositions sur la préservation des zones humides. A l'issue de celle-ci, veux-je rendre un rapport dans lequel vous me feriez des propositions stratégiques et opérationnelles pour la préservation de ces milieux de transition et de valorisation ambitueuse et globale en faveur de ces milieux et de leurs territoires.

Un décret vous nommera, en application de l'article 10, Ier du code environnemental, parmi les ministres auprès de Monsieur Nicolas HULLOT, ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire. Vous réaliserez cette mission conjointement avec Monsieur Hervé BICHON, secrétaire.

Pour mener à bien vos travaux, vous vous appuierez particulièrement, au sein du ministère de la transition écologique et solidaire, sur la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, la direction générale de la prévention des risques, le comité national pour la biodiversité, la direction générale de l'attractivité, l'outil d'investissement et du développement durable et les établissements publics œuvrant sur ces sujets, notamment l'Agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau.

L'ensemble des administrations centrales et déconcentrées de l'Etat seront en outre à votre disposition pour vous apporter toute l'aide utile dans votre mission, notamment les services des ministères de la cohésion des territoires et de l'agriculture et de l'alimentation.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport au plus tard un mois à compter de la publication du décret.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe
Édouard PHILIPPE